

Michel Gevrey, alors secrétaire national des JPA, dans un rapport publié en 1993 sur « Les Politiques Publiques d'Aménagement des Temps de l'Enfant » !

Ce rapport était la conclusion des travaux du Comité Interministériel de l'Évaluation des Politiques Publiques. Premier Ministre, Commissariat général du Plan. - L'aménagement des rythmes de vie des enfants

« Parce que cette politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants repose sur l'engagement partenarial entre les établissements scolaires, les collectivités territoriales, les associations, les parents, les acteurs du développement local, parce que même si elle vise tous les enfants, elle doit contribuer à la réduction des inégalités et à la meilleure réussite sociale et scolaire des plus vulnérables d'entre eux, tout dispositif d'Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant impose une participation active des établissements d'enseignement et l'implication de leur conseils. Une telle politique clairement affichée peut contribuer à la réduction des inégalités et favoriser la relation de l'école avec ses environnements social, économique, culturel.

Attentive au respect et à l'harmonie des rythmes de vie et activités des enfants à l'école, dans la famille, dans la cité, elle est également **prise de conscience que le traitement de l'aménagement des temps (journalier, hebdomadaire, annuel, de travail, de loisir, ...) est aujourd'hui un problème central et ne peut se concevoir sans tenir compte du fonctionnement général de notre société** » !

C'est dire qu'il y avait à l'époque une réelle ambition concernant l'accompagnement des enfants. En particulier on peut lire dans ce rapport qu'il y a de réels effets sur les enfants les plus vulnérables. Ainsi les enseignants participant à ces expériences d'aménagement considèrent que les activités du dispositif ARVE (Aménagement des Rythmes de Vie des Enfants) ont un retentissement bénéfique sur les apprentissages de ces enfants. Selon les évaluateurs, il y aurait un effet positif sur leur comportement, leur intégration à l'école, leurs relations avec leurs pairs. On a pu aussi constater que ce dispositif est un instrument de mobilisation de toute l'équipe des enseignants dans l'école, le CATE peut être un outil de valorisation des enfants en difficultés.

Er déjà en 1993, on disait : « Constatant le très large déficit de sensibilisation et d'information sur ARVE, il paraît indispensable que soit organisée, en direction du public le plus large possible, une campagne de présentation de la problématique des rythmes de vie de l'enfant, de l'importance de leur connaissance et des enjeux pour l'enfant et son avenir. »

C'était il y a 25 ans, et au lieu de progresser on ne cesse de régresser !